



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement

Troisième session

2-8 mai et une semaine en octobre/novembre 2001

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Troisième rapport du Bureau du Comité

1. Depuis qu'il a présenté son deuxième rapport le 30 mai 2000 (A/AC.257/8), le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement a continué de s'acquitter au mieux des responsabilités que lui ont confiées le Comité et l'Assemblée générale.

2. Au paragraphe 10 de sa résolution 54/196, l'Assemblée générale a prié le Bureau de présenter des propositions concernant les modalités de participation de toutes les parties prenantes à la fois au processus préparatoire de fond et à la réunion intergouvernementale de haut niveau. Le présent rapport complète les recommandations contenues dans les premier et deuxième rapports du Bureau (A/AC.257/6 et A/AC.257/8).

3. Au paragraphe 4 de sa résolution 54/279, l'Assemblée générale a prié le Bureau de poursuivre des consultations intensives avec les principales parties prenantes institutionnelles sur les modalités de leur participation et de lui soumettre un rapport à ce sujet contenant des propositions et des recommandations ainsi que d'éventuelles propositions concernant d'autres modalités de participation du secteur privé.

4. Au paragraphe 7 de sa résolution 55/245, l'Assemblée générale a demandé par ailleurs au Bureau d'étudier les moyens qui permettraient à toutes les parties prenantes, y compris à l'échelon régional, ainsi qu'à la société civile et aux milieux des affaires d'intensifier leurs efforts à l'appui des préparatifs de la concertation sur le financement du développement, au titre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, et de soumettre des propositions au Comité pour examen et décision.

5. Dans ses décisions précédentes, le Comité a également demandé au Bureau de faire des recommandations sur la forme, le lieu, la date, la durée et la structure de la réunion finale et sur le programme de travail du Comité.

6. En conséquence, le présent rapport porte sur les modalités de participation des principales parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, les dispositions à prendre pour la Conférence et les autres questions d'organisation. Étant donné qu'on est à moins d'un an de la tenue de la Conférence, le Bureau présente dans le rapport une série de questions et de propositions liées à la Conférence pour examen par le Comité.

* A/AC.257/21.

I. Modalités de participation des principales parties prenantes

Engagement avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international

7. Le Comité a déjà approuvé les modalités de participation de la Banque mondiale, comme convenu avec le Conseil d'administration de la Banque (voir résolution 54/279 de l'Assemblée générale).

8. Le 5 février 2001, le Bureau a tenu à Washington une réunion avec le Conseil d'administration de la Banque mondiale, comme suite à la première réunion de ce type qui a eu lieu pendant l'année écoulée. Les coprésidents ont déjà présenté au Comité, à sa deuxième session, un rapport oral sur les questions traitées lors de la réunion avec le Conseil d'administration de la Banque, qui pour les deux parties a été couronné de succès et très utile.

9. Le 6 février 2001, le Bureau a, pour la première fois, tenu à Washington une réunion avec le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI). Les coprésidents ont présenté un rapport sur cette réunion au Comité à sa deuxième session. Dans sa réponse datée du 15 mars 2001 à une lettre de remerciement adressée par les coprésidents, le Directeur général du FMI a jugé positive la réunion avec le Bureau et proposé la tenue éventuelle d'une autre réunion. Il a également rappelé que le FMI s'était fait représenter par des fonctionnaires de haut rang aux récentes réunions du Comité et réaffirmé que la Direction et le personnel du Fonds entendaient continuer de jouer un rôle actif dans le processus préparatoire de la réunion internationale chargée d'examiner la question du financement du développement.

10. Eu égard aux consultations en cours avec la Banque mondiale et le FMI, il a été proposé de faire preuve de plus de souplesse dans les consultations futures entre le Bureau et les Conseils d'administration de ces deux institutions en allant au-delà des questions liées aux modalités de participation pour examiner éventuellement des questions de fond ayant trait au programme pour le financement du développement. Le Bureau estime que cette approche pourrait permettre de maintenir la qualité des consultations avec les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI.

Engagement avec l'Organisation mondiale du commerce

11. Les membres du Bureau se sont rendus à Genève, le 9 avril 2001, pour participer à une réunion avec le Comité du commerce et du développement de l'OMC. Ce comité avait été auparavant désigné par le Conseil général de l'OMC pour être l'interlocuteur de l'Organisation dans la concertation sur le financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

12. À la réunion, le Coprésident et les autres membres du Bureau se sont félicités de la participation de l'OMC au processus et ont souligné la grande importance que le Comité préparatoire attachait au renforcement de l'engagement de l'OMC. Les membres du Comité de l'OMC ont indiqué qu'ils n'étaient pas, pour le moment, en mesure de se prononcer définitivement sur les modalités les plus appropriées d'une participation plus poussée à la concertation.

13. Le Bureau a également été informé que le Comité de l'OMC élaborait depuis quelques mois une déclaration qui serait communiquée au Comité préparatoire comme contribution des membres de l'OMC aux préparatifs de la Conférence, mais qu'il n'avait pas encore pu mettre au point le texte voulu. Les membres du Comité de l'OMC ont indiqué qu'une fois la déclaration rédigée, ils seraient plus aptes à se prononcer sur les questions liées aux modalités d'une participation plus poussée de l'OMC.

14. En résumé, le Président du Comité de l'OMC a souligné que le Bureau avait résolument indiqué qu'il souhaitait voir une participation plus poussée de l'OMC à la concertation sur le financement du développement et que le message avait été bien reçu.

15. Plus tôt le même jour, le Bureau avait tenu une réunion avec le Directeur général de l'OMC, le Président du Conseil général et d'autres fonctionnaires de haut rang. Cette réunion avait été l'occasion d'un échange de vues franc sur l'importance de la participation de l'OMC à la concertation sur le financement du développement et plus généralement sur l'importance d'une intensification de la coopération entre institutions multilatérales afin de rendre la politique économique internationale plus cohérente et plus efficace. Le Bureau a également été informé des questions dont était saisi l'OMC, qui ont été ultérieurement présentées de manière plus détaillée pendant une session d'information à la réunion avec le Comité du commerce et du développement de l'OMC.

Engagement avec les parties prenantes régionales

16. Pendant la deuxième moitié de 2000, les commissions régionales, avec l'appui de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les banques de développement de leurs régions respectives, ont tenu des consultations sur des aspects du programme pour le financement du développement. Les rapports de ces réunions régionales (A/AC.257/13 à 17) ont été une contribution positive à la concertation à l'échelon intergouvernemental. Le Bureau recommande que le Comité encourage la poursuite de la participation des commissions régionales et des banques régionales de développement à la Conférence et au processus préparatoire.

Participation du secteur privé

17. Les auditions tenues en décembre 2000 avec les milieux d'affaires ont donné lieu à un échantillon représentatif de vues sur les questions de fond ayant trait au financement du développement (A/AC.257/19). Les membres du Comité préparatoire pourront ainsi examiner, à la session de fond, cet apport utile supplémentaire qui se situe dans une perspective différente. Le dialogue avec les milieux d'affaires devrait se poursuivre au-delà de la phase des auditions afin d'associer ces milieux à un examen plus approfondi des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Comité et de créer les conditions nécessaires pour qu'ils participent à l'application des conclusions les concernant. Pour examiner cette question de manière appropriée, le Bureau a créé un groupe de travail spécial dont le rapport intérimaire a été communiqué aux missions le 21 mars 2001 et qui devra être entériné par le Comité.

18. Comme il est indiqué dans le rapport du groupe spécial, il faudra, pour s'assurer la participation des milieux d'affaires au processus préparatoire de fond, traiter notamment de divers aspects : les questions de fond à considérer dans la perspective de ces milieux, arrêter les modalités pour le choix des représentants pertinents de ces milieux ainsi que les modalités de leur participation et les dispositions à prendre par la suite.

19. Ce choix pourrait se porter sur des sociétés ayant des investissements importants dans les pays en développement et sur celles qui envisagent d'investir dans ces pays (des sociétés multinationales aussi bien que des sociétés locales, y compris des entreprises de petite

ou de moyenne importance). Afin de bénéficier de diverses perspectives, il faudrait tenir compte du critère de la répartition géographique ainsi que des critères sexospécifiques. Les membres des milieux d'affaires invités à participer à des tables rondes, à des journées d'étude et à des réunions-débats devraient avoir une connaissance approfondie des questions inscrites à l'ordre du jour et ne pas être nécessairement des directeurs ou des membres de conseils d'administration de sociétés, mais plutôt des professionnels à la fois influents et dotés d'une grande expérience de manière à placer les débats dans une perspective nouvelle.

20. Comme il n'est pas facile de déterminer quels seraient les représentants les plus qualifiés de ces milieux d'affaires particulièrement hétérogènes, il faudrait disposer d'interlocuteurs appropriés représentant une grande diversité de vues. Selon les suggestions formulées dans le rapport du groupe d'étude, le Bureau a adressé des invitations à une première série d'interlocuteurs (dont des représentants de groupes s'occupant de questions internationales de travail) à participer à un échange de vues informel avec les membres du Comité le 2 mai 2001, de 14 heures à 16 heures.

21. D'après des expériences précédentes, l'organisation de tables rondes, de journées d'étude et de séminaires (réunissant notamment des participants de divers milieux – milieu des affaires, société civile, milieu universitaire et fonction publique) traitant de thèmes donnés, constitue un moyen utile d'engager le dialogue avec le milieu des affaires. L'organisation de tables rondes pourrait être prévue entre les sessions ainsi que pendant la conférence.

22. Les réunions-débats qui donnent lieu à des échanges de vues moins intensifs que les tables rondes et les journées d'études pourraient également convenir, notamment pour la présentation de conclusions et d'idées importantes par les milieux d'affaires. En outre, des entités comme le Forum économique mondial ou la Chambre internationale de commerce pourraient établir, sur la base de leurs délibérations internes, des documents qui constitueraient des apports pour l'examen de questions de fond (et qui pourraient, le cas échéant, être présentés dans le cadre d'une réunion-débat). Les enquêtes effectuées par les interlocuteurs sur les positions des milieux d'affaires pourraient être communiquées au Comité et constituer un apport important aux travaux de fond.

23. Le Comité devrait encourager le Forum économique mondial et d'autres entités analogues à établir des exposés, fondés sur leurs délibérations, ayant trait aux questions de fond sélectionnées. Lors de sa visite à Genève, le Bureau s'est rendu au siège du Forum et a eu un entretien très utile avec le Directeur chargé des questions mondiales et d'autres membres du Conseil d'administration. Il a notamment été suggéré d'inscrire le financement du développement à l'ordre du jour de la réunion annuelle du Forum devant avoir lieu en 2002 à Davos.

24. Certains organismes, dont la Chambre internationale de commerce, ont mentionné la possibilité d'organiser une réunion de dirigeants des milieux d'affaires du monde entier qui pourrait avoir lieu en même temps que la Conférence. Cette idée devrait être étudiée plus avant en collaboration avec le pays hôte. D'autres organisations de ce secteur, dont des organismes ayant des liens avec les associations nationales pour les Nations Unies, ont proposé leurs services pour l'organisation de journées d'étude, de séminaires et de manifestations parallèles au cours du processus préparatoire.

25. Le Bureau recommande donc que le Comité, avec l'appui du secrétariat de coordination, donne suite aux échanges de vues avec les interlocuteurs qui doivent avoir lieu le 2 mai 2001 en ce qui concerne la participation du secteur privé aux travaux du Comité et de la Conférence. Ces consultations devraient notamment permettre d'aboutir à la formulation d'un programme de travail à exécuter avant la tenue de la Conférence qui pourrait inclure l'organisation de tables rondes, de journées d'étude, de séminaires et de réunions-débats, comme indiqué précédemment.

26. Quant aux modalités d'accréditation, le Bureau note que le Comité a déjà décidé que la procédure d'accréditation des associations commerciales sera identique à celle applicable aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou de ses organes subsidiaires.

27. Pour ce qui est des sociétés individuelles, compte tenu des questions inscrites à l'ordre du jour et de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée, le Bureau propose que le Comité invite des sociétés qui sont désireuses de participer en tant qu'observateurs du processus préparatoire de la concertation touchant le financement du développement. Lorsque l'ordre du

jour détaillé de la Conférence aura été adopté, le Comité souhaitera peut-être formuler des recommandations touchant les modalités de participation des représentants de sociétés à la Conférence.

Participation des organisations de la société civile

28. Sur l'invitation du Centre du Conseil oecuménique des Églises, le Bureau, profitant de son séjour à Genève, s'est entretenu avec les représentants de certaines organisations non gouvernementales, religieuses et laïques ayant leur siège dans cette ville. Les participants de ces ONG, très intéressés par la concertation sur le financement du développement, ont apprécié de pouvoir s'entretenir avec les représentants des États Membres participant à ce processus. Le renforcement des possibilités pour la société civile de contribuer à la concertation a été l'une des questions soulevées.

29. Lors de leur séjour à Genève, les membres du Bureau représentant des pays en développement ont également rendu visite au siège du Centre des pays du Sud.

30. Comme par le passé, le Bureau recommande au Comité d'accorder à 13 organisations non gouvernementales supplémentaires l'ayant sollicité le statut consultatif (voir A/AC.257/10/Add. 3).

II. Conférence internationale sur le financement du développement

31. Le Gouvernement mexicain a indiqué qu'il annoncerait à la troisième session du Comité les dates et le lieu précis de la Conférence.

32. Au cours des prochains mois, le Comité devrait donc, en collaboration avec le pays hôte et avec l'appui du secrétariat de coordination, traiter de cette question ainsi que d'une série d'autres questions touchant l'organisation et la procédure à adopter pour la tenue de la Conférence, notamment des questions ci-après :

- a) La nature des conclusions de la Conférence (qui sont liées aux aspects de fond);
- b) Le règlement intérieur de la Conférence;
- c) Les modalités de la participation des ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce, du développement, etc.;

d) Le rôle des tables rondes de niveau élevé et leur composition éventuelle, le cas échéant;

e) Les modalités de la participation à la Conférence des principales parties prenantes, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales non dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, y compris auprès d'organismes régionaux et sous-régionaux, économiques, financiers, commerciaux et monétaires pertinents;

f) Les modalités de participation à la Conférence des représentants des milieux d'affaires et de la société civile, y compris le cadre de manifestations parallèles.

Mobilisation des médias

33. Conformément à la recommandation initiale du Groupe de travail spécial, le Bureau estime qu'il faudrait s'employer en particulier à mobiliser le concours de tous les médias, en particulier ceux des pays en développement, pour le processus préparatoire et la Conférence proprement dite.

III. Autres questions d'organisation

Participation des ministères nationaux des finances, du commerce et du développement

34. L'Assemblée générale a reconnu l'importance cruciale de l'active participation dans les capitales et les réunions officielles des ministres des finances, du commerce et du développement à la Conférence internationale sur le financement du développement. Le Comité s'est félicité que divers ministères aient participé à la deuxième session et a souligné qu'il fallait encourager la participation accrue de tous les ministères pertinents aux réunions préparatoires et à la Conférence proprement dite. Le secrétariat de coordination a été prié de publier régulièrement sur son site des mises à jour à l'intention des capitales et a commencé à utiliser des fonds extrabudgétaires pour faciliter la participation au processus préparatoire d'un plus grand nombre de hauts fonctionnaires de ministères de pays en développement et de pays en transition.

Fonds d'affectation spéciale pour le financement du développement

35. Le Bureau, s'associant au Secrétaire général, adresse ses vifs remerciements au Gouvernement des

pays ci-après : Italie, Finlande, Malaisie, Norvège, Philippines, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Thaïlande, de leurs généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le financement du développement. Comme il a été indiqué précédemment, les fonds extrabudgétaires disponibles ont permis de créer un mécanisme pour le financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition pour leur permettre de participer aux sessions du Comité; ce mécanisme aide également à compléter les fonds limités dont l'on dispose pour le financement de nombreux programmes et activités liés au financement du développement.

Le secrétariat de coordination

36. Le Bureau remercie le Secrétaire général, le Département des affaires économiques et sociales et le secrétariat de coordination de l'appui qu'ils lui ont fourni jusqu'à présent ainsi qu'au Comité. À l'approche de la Conférence, il faudrait prier le Secrétaire général de veiller, comme il est stipulé dans la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, à ce que le secrétariat de coordination soit à la mesure de l'événement et doté de moyens suffisants, sur le plan des effectifs et de toutes les autres ressources nécessaires. Une étroite collaboration devrait s'instituer entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les autorités du pays hôte afin que les travaux de la Conférence puissent être menés à bonne fin.

37. Il faudrait inviter les principales parties prenantes à continuer d'appuyer le processus préparatoire de toutes les manières possibles, notamment en fournissant un appui technique au secrétariat et en participant directement aux délibérations du Comité.